mai 2021 n°178

Commune de la SÉGUINIÈRE

Bulletin d'informations municipales

Dossier

L'association Amitié Sandogo

Bureaux de vote
page 8

Nettoyage de la nature
page 11

Eco pâturage
page 12

La Séguinière

www.mairie-laseguiniere.fr

Voter est un devoir

Les 20 et 27 juin prochains, vous serez invités à aller voter pour élire vos représentants au sein du Conseil Départemental et au sein du Conseil Régional.

A une époque où les citoyens tendent à s'éloigner de la politique en général et des élections en particulier, il est intéressant de rappeler l'importance de prendre part au vote et l'intérêt que représentent ces prochains scrutins pour chacun d'entre nous.

Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider pour nous

Il faut savoir que le vote est le premier, et plus simple, mode d'action en démocratie. Utiliser son droit de vote représente une façon d'exercer sa citoyenneté. Il permet aux citoyens de protéger leur liberté et de faire fonctionner les institutions.

En France, contrairement à ce qui existe dans certains pays européens (Belgique, Suisse, Grèce…) le vote est un droit et n'est pas, juridiquement, une obligation. Toutefois, ce droit de vote constitue un devoir moral pour les citoyens comme le rappelle la mention portée sur les cartes électorales : « **Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique** ».

Chaque citoyen a en effet le devoir de prendre part à la vie de la cité. Voter permet d'influencer les décisions politiques futures qui affecteront directement ou indirectement l'avenir des électeurs. Il offre à chaque citoyen la possibilité de se positionner sur les candidats en qui il a confiance, ceux avec lesquels il partage les mêmes opinions, les mêmes valeurs et la même vision. L'important est de confronter les programmes des différents partis afin de déterminer celui qui porte nos idées.

Voter permet donc de donner son avis, de faire son propre choix sur l'avenir d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays et en conséquence sur son avenir à soi. **L'abstention ne permet pas d'exprimer sa voix, de se faire entendre auprès des futurs dirigeants.**

Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider pour nous et il faut se souvenir que le droit de vote, en France, est le fruit d'un long combat. Établi par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il n'a été effectif pour l'ensemble de la population qu'en 1944, avec la reconnaissance du droit de vote aux femmes.

Le vote reste un choix personnel et secret, l'électeur détermine seul les candidats qu'il décide d'élire. Il n'a pas l'obligation de révéler son choix à qui que ce soit.

L'objectif est d'identifier ses priorités dans les différents programmes électoraux sans subir l'influence des personnes de l'entourage. Il convient pour cela de se renseigner sur ce que propose chaque parti politique. Écouter des débats, lire les programmes, participer à des discussions sont des exemples de sources d'information qui permettent à chacun d'élire les candidats qui lui correspondent.

Le vote est important pour tous les types d'élections, qu'elles soient communales, départementales, régionales, nationales ou européennes, chaque bulletin compte.

A la fin du mois prochain, nous aurons à élire nos représentants pour deux des trois niveaux de collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État qui bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Il y a en France trois niveaux de collectivités : les communes, **les départements et les régions.**

Les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles possèdent des compétences administratives régies, notamment par plusieurs principes :

- une collectivité ne peut pas exercer une tutelle sur une autre ;
- les compétences des collectivités sont définies par la loi et non par les collectivités elles-mêmes ;
- conformément au principe de subsidiarité, « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ».

Les départements exercent leur compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active) infrastructure (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges…

Les régions sont, quant à elles, compétentes pour : le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports non urbains (ALEOP), la gestion des lycées, la formation professionnelle…

Les trois niveaux de collectivités se partagent, par ailleurs, les compétences dans certains domaines tels que le sport, le tourisme et la culture.

Vous l'aurez compris, le résultat du suffrage universel qui portera sur un binôme (homme - femme) pour le département et sur une liste pour les régionales, aura un impact, à un moment ou un autre, sur notre vie quotidienne.

J'espère, au travers de ces propos, avoir su trouver les bons arguments pour vous convaincre d'aller voter les 20 et 27 juin 2021.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Carnet

Naissances	
13/04	Kaïs AUBRON
26/04	Esmée DAUHER
01/05	Esma MONDOHA
02/05	Maxence GANTOIS

Décès	
15/04	Marie-Andrée BAUDRY Epouse BONNET - 62 ans
19/04	Emmanuel BABLÉE - 97 ans
21/04	Joaquim MENDES PINHEIRO 83 ans

En couverture :
Enfant du village de Sandogo
(Burkina - Faso)
Novembre 2018

Edition n°178 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le vendredi 14 mai 2021

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 865 exemplaires

Directeur de la publication :
Guy BARRÉ

Directeur de la communication :
David CARON

Crédit photos :
Mairie La Séguinière sauf mentionné

Maquette & impression :
Services municipaux

Copieur Xerox Color C60

Imprimé sur du papier issu de sources responsables

PEFC

DISPONIBLE SUR Google play
Disponible sur App Store

Mairie - Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le samedi 8 mai 2021 était célébrée la Journée nationale de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945. En raison de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie de commémoration a eu lieu en comité restreint.

Guy BARRÉ, maire et Yves GUILLOU président de l'UNC-AFN ont déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux morts. Jean MOREAU ancien combattant d'Afrique du Nord a fait l'appel des soldats de La Séguinière mort pour la France. La cérémonie s'est terminée par la lecture de deux discours. Celui de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, prononcé par M. le maire et un second de l'UNC-AFN lu par M. GUILLOU.

A l'occasion de cette cérémonie, le Président GUILLOU a remis à la commune le drapeau des anciens combattants de la guerre 39/45 dont le dernier représentant Emmanuel BABLÉE est décédé le 19 avril à l'âge de 97 ans.

Crédit photos
Yannick CHIRON

EXTENSION DE LA MAISON D'ACCUEIL

Les élus et membres du Conseil d'Administration de l'établissement ont participé à une visite d'une chambre témoin du bâtiment en extension de la Maison Accueil le 28 avril. C'est un projet dont la réflexion a débuté il y a bien longtemps et qui va se concrétiser dans les prochaines semaines. Les travaux d'extension qui ont débuté en juin 2020 devraient en effet s'achever à la mi-juillet 2021. L'ensemble des personnes présentes ce mercredi soir ont pu apprécier la parfaite avancée des travaux et le confort de la chambre témoin.

Crédit photos
Maison d'Accueil

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Le marché a lieu tous les mercredis matins. Il est rappelé aux utilisateurs du parking de la place de la mairie de veiller au respect de l'interdiction de stationnement le mercredi matin de 6h30 à 13h00. **La place étant limitée aux abords immédiats du marché, il est conseillé de stationner son véhicule sur le parking de la Bastille (face au foyer des jeunes).**

Spécialités / Dates	19/05	26/05	02/06	09/06	16/06	23/06
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X
4		X		X		X
5	X	X	X	X	X	X
6	X			X	X	
7	X				X	
8	X	X	X	X	X	X
9	X	X	X	X	X	X

1) Fruits et légumes / 2) Poisson / 3) Charcuterie - traiteur / 4) Jus de pommes, miel et récoltes - Amitié Sandogo / 5) Cuisine asiatique / 6) Rempaillage de chaises / 7) Lingerie pour femmes et hommes / 8) Volailler - traiteur / 9) Fromager

Actualités :

M. Sébastien GALLAIS - Gérant de la Fromagerie BEILLEVAIRE à Cholet - sera présent sur le marché à compter du 19 mai. Une nouvelle ligne a été ajoutée dans le planning. Le fromager viendra toutes les semaines.

L'association Sandogo a fait sa plantation de pommes de terre, plus tôt que les années passées. La vente commencera dès le mois de juillet.

PROCURATIONS DE VOTE

De nouvelles modalités sont proposées depuis le 6 avril dernier pour faciliter les procurations de vote. Les électeurs peuvent désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis un smartphone ou un ordinateur sur le site :

https://www.maprocuration.gouv.fr/

Les électeurs devront cependant toujours se présenter en gendarmerie pour limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.

CHATS ET CHIENS ERRANTS

De manière de plus en plus fréquente sont signalés en Mairie des animaux en état de divagation, à ce titre il semble nécessaire de rappeler à tous les responsabilités qui incombent aux propriétaires de chiens et chats.

Les communes sont souvent confrontées au problème de divagation d'animaux, chiens et chats en particulier, situation qui est susceptible d'engager la responsabilité de la commune, si aucune mesure n'est prise pour y remédier. Tout animal en liberté sur le domaine public est considéré comme étant en divagation, à ce titre la loi prévoit que l'animal soit capturé et emmené à la fourrière.

Qu'est-ce que la divagation ?

S'agissant d'un chien, celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsque en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.

S'agissant d'un chat, celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 juin à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister.

Au conseil du 10 mai dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Avenant n°3 au marché de réhabilitation de la salle des fêtes et d'extension du restaurant scolaire,
- Assurances dommages-ouvrages pour programme salle des fêtes et restaurant scolaire,
- Consultation d'entreprises pour le programme voirie 2021,
- Compromis de vente pour la vente d'un terrain rue du Sacré Cœur à la Société PODELIHA (bailleur social),
- Création d'un budget annexe pour le lotissement Cœur de Bourg,
- Volet du PLUI-H portant sur la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- Déclaration de projet pour modification du zonage d'une parcelle pour la création de logements locatifs,
- Projet Educatif de Territoire pour la période 2021/2024,
- Tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022,
- Renouvellement de l'emploi d'animateur pour l'organisation de la pause méridienne,
- Prise en charge de travaux pour le compte d'un tiers sur domaine public,
- Remboursement pour le remplacement de mobilier urbain accidenté,
- Prise en charge de spectacles annulés,
- Adoption d'un nouveau référentiel comptable.

Retrouvez les comptes-rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

AIDE A L'ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES

L'Agglomération du Choletais accorde, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, une aide aux habitants qui font l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. La subvention versée représente 25% du prix d'achat TTC, dans la limite de 250 €.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche de transition énergétique menée par l'AdC au travers de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale).

Le dossier d'aide doit être téléchargé sur le site choletbus.fr et envoyé par mail : 2roues.tpc@choletbus.fr ou par courrier à TPC – 24 rue de la Jominière à Cholet ou déposé à l'Espace Mobilité Durable 16 rue Georges Clémenceau à Cholet. Pour plus d'informations contacter le 02 41 49 47 58.

HORAIRES DECHETTERIES

Depuis plus d'un an, maintenant, les horaires des différentes déchetteries du territoire Choletais ont évolué à maintes reprises en fonction des heures de couvre-feu et des périodes de confinement. Le 26 avril dernier, les horaires d'accueil des usagers sont revenus à un fonctionnement plus habituel avec la même amplitude d'ouverture.

Le site le plus proche de la commune, celui du Cormier, est ainsi ouvert : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 et le dimanche de 9h30 à 12h00.

EAU POTABLE

L'Agglomération du Choletais a repris la gestion de l'activité exercée par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable dissous au 1/1/2020. Pour La Séguinière, le mode d'exploitation demeure puisque le marché de délégation du service a été attribué à l'entreprise VEOLIA.

Pour les usagers, l'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 au 02 41 29 47 65. Un accueil physique est possible 5 rue de Pineau à Cholet les mêmes jours de 10h00 à 17h00 et, en cas d'urgence, le numéro à composer est le 0 969 323 529.

GAZ NATUREL

Installation de compteur communicant
GRDF va déployer, à La Séguinière, le nouveau compteur communicant gaz auprès des foyers raccordés au réseau de distribution publique de gaz naturel. Ce boitier de couleur orange mesure la consommation quel que soit le fournisseur d'énergie et transmet les données quotidiennement à distance.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site www.grdf.fr. Les données mensuelles seront directement transmises aux fournisseurs d'énergie. L'un des objectifs visés par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est de faciliter la compréhension des consommations pour contribuer, par la suite, à une meilleure efficacité énergétique.

Ces compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022), ils ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel. Les occupants des habitations concernées seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose, en l'occurrence OK SERVICE, et les modalités pratiques. Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h00 à 20h00 : 09 70 73 65 98 (prix d'un appel local).

LES BRUITS DE VOISINAGE

A cette période de l'année où les jours s'allongent et que les gens profitent plus de leur extérieur, il est nécessaire de rappeler la réglementation en matière de bruits pour éviter les problèmes de voisinage.

L'arrêté préfectoral en vigueur précise bien, dans un premier temps que :

« ***Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit*** ».

Par ailleurs, si les activités professionnelles doivent être interrompues les jours ouvrables entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et les jours fériés, il n'en est pas de même pour les activités à caractère privé (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses…) qui ne peuvent être effectuées que les :

Jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

La réglementation sur le bruit s'applique à tout endroit de la commune sur les propriétés privées mais également sur l'espace public. A cet égard, **la municipalité souhaite que certains jeunes fassent des efforts, dans leur comportement, pour respecter le voisinage**.

Des contrôles seront renforcés avec le concours de la gendarmerie, notamment au niveau du City Stade pour que les heures d'utilisation soient bien respectées. Pour rappel le multisport de la rue Brouillet est ouvert de 10h00 à 19h00 et la musique y est interdite.

Amitié Sandogo - La Séguinière : les projets avancent

C'est un peu un lieu commun de dire que le terrorisme en Afrique sub-saharienne et la pandémie mondiale sont des obstacles majeurs dans les relations avec le Bukina Faso. En effet, le voyage qui avait été projeté à l'automne 2020, au retour de celui de 2018, a dû être annulé si bien que nous n'avons pas pu nous rendre à Sandogo pour rencontrer les habitants du village.

Et pourtant quoi de mieux que le présentiel dirait-on aujourd'hui. Cela permet de voir l'avancée des projets, d'en lancer de nouveaux, de faire la fête ! Eh oui ! mais il a bien fallu faire du distanciel et cela a plutôt bien fonctionné.

Le bureau de 6 personnes a pu se réunir pour préparer l'assemblée générale. Elle s'est déroulée en distanciel, en février, à l'aide d'un diaporama, envoyé aux adhérents, faisant le point sur la situation au Burkina et présentant les différents rapports.

Un point particulier était mis en évidence : une trésorerie un peu gonflée du fait que les projets annoncés auparavant, depuis notre visite il y 2 ans, n'avaient pas eu de suivi et que l'argent n'avait pu être versé.

Nous avons donc été agréablement surpris lorsque dans le même moment les échanges avec les partenaires de Sandogo se sont accélérés :

- ***courrier des directeurs des écoles de Sandogo et de Vaatanga,***
- ***courrier du directeur du CEG,***
- ***courrier des femmes responsables du moulin et de la teinturerie,***
- ***courrier du major du dispensaire.***

Bref, soudainement tout se déclenchait.

Voici quelques éléments : mise en route d'un projet appelé « champs scolaires » consistant à cultiver un champ dont les produits (mil, haricots) serviront à nourrir les enfants des écoles...

… Les parents des élèves participent à la culture. Mise en place d'une formation à la coupe de tissu pour les femmes de la teinturerie.. Ces deux projets avaient été débattus au village avec le Chef du village et les différents groupes sociaux à l'automne 2018.

Projet d'un jardin pédagogique au CEG (Collège d'Enseignement Général) avec plantations d'arbres.

A noter que cette activité rejoint, d'une certaine manière, la mise en place de la Ceinture verte dans les pays du Sahel. Celle-ci consiste à planter des arbres pour freiner, voire arrêter l'avancée du désert.

Il y a aussi la réalisation des branchements électriques pour les écoles et le dispensaire (les lignes électriques sont arrivées au village) permettant une alimentation plus régulière et plus puissante que les batteries solaires.

Vous comprenez bien que l'association accompagne ces projets dans la mesure où le manque de finances publiques ne permet pas leur réalisation. Un exemple simple permet de comprendre.

L'Etat chinois s'est engagé à construire des classes dans différentes écoles (100) du pays. Cela permet la réduction des « classes paillotes » où les enfants sont en classe sous des toits en paille.

Rencontre entre les associations Burkina du Choletais et le Chef de Sao en février 2020

Rapport d'orientation 2021

A La Séguinière, les actions de l'association permettant la collecte des fonds vont se poursuivre. Actuellement la situation sanitaire ne permet pas de prévoir des activités regroupant des personnes.

A Sandogo, il est prévu cette année, d'envoyer du matériel par container (voir ci-après). Les écoles de Sandogo et de Vaatenga, le CEG de Sandogo, les femmes de la teinturerie, CVD (Comité Villageois de Développement) le dispensaire ont tous contacté l'association pour le financement des besoins.

Les dépenses et recettes inscrites au budget prévisionnel s'équilibrent à 8 800 €.

Atelier des femmes

Fabrication du jus de pommes

Actuellement, il existe environ 1800 classes paillottes. En contrepartie les industriels chinois passent des contrats : installation de kilomètres de fibre optique par Huawei ou contrats d'exploitation…

A Sandogo cela a permis la construction de 3 classes ; le problème arrive ensuite. Que les enfants soient dans des classes en dur c'est plutôt mieux. Cependant certains enfants décrochent de l'école du fait de la distance à parcourir ou encore les enseignants ne disposent pas de livres… L'Etat à ce moment est souvent absent.

Voilà où peut se placer l'association : accompagner l'éducation, l'accès à l'autonomie, l'autosuffisance alimentaire.

Donc, ces mois de février et mars ont été très riches en échanges et rencontres. En effet, et c'est une nouveauté, les Burkinabés se sont réunis plusieurs fois : les directeurs d'écoles, les femmes, les responsables du village avec les délégués du village et le responsable de SOS Sahel Burkina Faso.

Ces réunions ont permis de définir la meilleure répartition possible des financements.

Il s'agit d'un bel acte de démocratie que nous sommes heureux d'observer.

De la même manière de nombreux échanges par « What'sApp » ont permis de se voir et de se parler.

Aujourd'hui les choses avancent concrètement et du côté de l'association nous allons commencer la collecte des différents objets qui partiront par container en juin prochain.

Les dépôts de couverture en bon état (enfants, adultes), de vêtements pour bébé, de cahiers, crayons bille et papier, gommes, peuvent se faire à la mairie ou au local communal (ch. de la Petite Morinière) le mercredi matin de 10h à 12h du 12 mai au 2 juin.

La plantation des pommes de terre va commencer prochainement et la vente de jus de pommes et de miel continue.

Pour toute information à ce sujet vous pouvez contacter : BOISNEAU Jeannette, POUPET Jean-Michel (0241587895), DABIN Maryvonne et Jacky (0241569666), RETAILLEAU Jean-Luc (0977789519) ou BOSSARD Claude (0631517002).

BILAN DES RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITÉS

Les conditions liées au terrorisme et à la pandémie ont empêché certaines activités : déplacement prévu au Burkina Faso en novembre 2020, parcours écocitoyen pour les enfants des écoles de La Séguinière avec vente des objets réalisés au marché de Noël, envoi de cahiers aux écoliers de Sandogo.

Malgré cela, le soutien à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et aux activités des femmes a pu se faire.

Comme on peut le lire ou l'entendre, dans les médias, les problèmes liés à la situation géopolitique du pays sont dramatiques. Néanmoins, les villageois de Sandogo accordent leur confiance aux soutiens que l'association leur apporte au regard des objectifs inscrits dans les statuts de « Amitié Sandogo - La Séguinière » :

- ***Promouvoir et mettre en œuvre des échanges durables entre les habitants ;***
- ***Organiser toute action permettant de soutenir les projets initiés par les partenaires ;***
- ***Venir en aide, sous différentes formes, aux habitants du village de Sandogo afin d'améliorer leurs conditions de vie.***

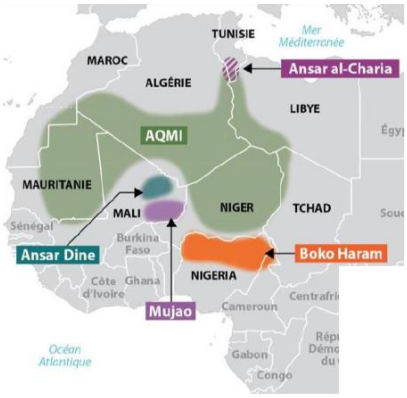

Les groupes terroristes dans l'ouest africain

Carte des incidents de nature terroriste en 2018

700 morts depuis 2015
dont 428 en 2019

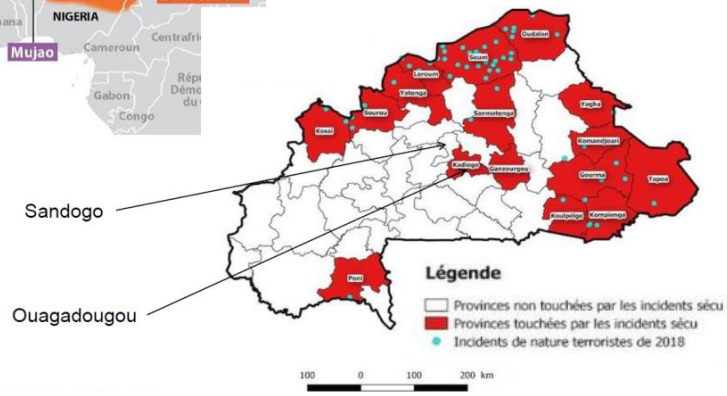

ELECTIONS DES 20 & 27 JUIN 2021

Changement de lieu pour les bureaux 2 et 3 et appel aux volontaires

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux auront lieu les dimanches 20 et 27 juin. La commune rappelle la nécessité d'être inscrit sur les listes électorales et lance un appel citoyen pour participer à la tenue des bureaux de vote.

Les services de l'Etat ont demandé à ce que les bureaux de vote soient installés dans des salles suffisamment grandes pour pouvoir faire respecter la distanciation physique. Cette dernière condition ne pouvant pas être respectée à l'espace Prévert pour accueillir 4 urnes (2 scrutins par bureau), **il a été décidé de déplacer les bureaux 2 et 3 à la Salle des Fêtes**. Le bureau 1 est maintenu à la mairie.

Le jour du vote, les électeurs devront apporter leur stylo (noir ou bleu) ; le port du masque est obligatoire, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Comme d'habitude, la présentation d'une pièce d'identité sera demandée en plus de la carte d'électeur.

Appel aux volontaires

La commune lance également un appel citoyen aux habitants qui souhaiteraient participer à la tenue des bureaux de vote pour les dimanches 20 et 27 juin et/ou au dépouillement à partir de 18h00.

Les membres des bureaux de vote participent au déroulement des opérations électorales, ils vérifient l'identité des électeurs et leur inscription sur la liste électorale, contrôlent les signatures sur la liste d'émargement ou participent le soir à l'organisation du dépouillement. Les personnes qui tiennent le bureau de vote seront équipées conformément aux recommandations sanitaires. Les personnes intéressées, sont invitées à contacter le secrétariat de mairie au 02 41 56 90 53 ou accueil@mairie-laseguiniere.fr

Bibliothèque « Mille Pages »

Le roman conseillé, ce mois-ci est :

« Les Terres Promises »
de Jean-Michel GUENASSIA

12 ans après « Les club des incorrigibles optimistes », Jean-Michel GUENASSIA explore les années soixante, avec des personnages qui illustrent la perte des utopies du XXe siècle.

Michel, 17 ans, BAC en poche, veut rejoindre Camille, partie vivre dans un Kibboutz en Israël (suivant ses parents).

Igor veut retrouver sa famille en URSS, URSS qu'il a fui suite à une dénonciation.

Franck, resté en Algérie après sa désertion, consacre sa vie à changer le monde.

De la décolonisation à l'effondrement du bloc communiste, des mirages de la société de consommation aux tentations mystiques, de Paris à Saint-Pétersbourg, en passant par Tel Aviv et Alger, Jean-Michel GUENASSIA retrace, avec la puissance et la force du « Club des Incorrigibles Optimistes », l'épopée intime d'une génération, le récit magistral de nos illusions.

Nous ressentons beaucoup d'émotion et d'empathie pour ces personnages emportés par les méandres de la vie au gré des rencontres, des convictions politiques et philosophiques, des pays.

« Les Terres Promises » tiennent toutes leurs promesses.

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h45 à 18h30
Mercredi : 10h00 à 12h00
et de 17h30 à 18h45
Jeudi : 17h30 à 18h45
Samedi : 10h30 à 12h00

Possibilité de consulter et préparer une liste de livres sur le site E.changes (portail des bibliothèques de Cholet)
Bib_seguiniere@agglo-choletais.fr

La bibliothèque recherche des bénévoles

pour aider dans de nombreuses tâches

Les bénévoles participent à la vie de la bibliothèque grâce à des activités variées :

- Accueil des lecteurs
- Préparation des échanges de documents
- Recherche sur internet et choix de livres
- Rangement et classement
- Catalogage de nouveaux livres
- Couverture
- Animations ponctuelles (choix, préparation matérielle, organisation du déroulement, participation, rangement après l'animation)

Vous pouvez vous rapprocher de la bibliothèque :

- Vous disposez d'un peu de temps,
- Vous aimez transmettre le plaisir de la lecture,
- Vous aimez le classement ou les travaux manuels,
- Vous désirez vous impliquer dans la vie culturelle de votre commune,
- Vous êtes à la recherche de contacts enrichissants,
- Vous utilisez l'outil informatique (nous pouvons vous former et vous accompagner).

N'hésitez pas à venir vous inscrire pour une ou plusieurs de ces activités en fonction de vos goûts personnels.

Lutte contre le frelon asiatique

Le printemps s'installe, les fondatrices de frelons asiatiques s'empressent de sortir de leur cachette hivernale (tas de feuilles, arbres creux, laine de verre…). Les températures matinales encore fraiches limitent la sortie de cet insecte invasif. Néanmoins, l'observation est de mise pour pouvoir piéger les fondatrices à cette période de l'année.

Comme tout piège, il est impératif d'en faire la surveillance. Aujourd'hui aucun piège à frelon asiatique n'a été scientifiquement approuvé, il convient donc de vérifier l'attractivité du piège et, si d'autres insectes entrent dans le dispositif, il est alors préférable de le retirer.

La recherche des pré-nids à compter de la mi-avril

N'hésitez pas à communiquer sur la recherche des pré-nids. La destruction d'un pré-nid reste accessible mais n'empêche pas le risque de piqûre. Une aspersion d'insecticide de synthèse est le plus simple, attention toutefois à veiller à ce que la fondatrice soit bien à l'intérieur avant d'asperger.

La capture à l'aide d'un pot est aussi réalisable ; pour cela il faut attendre que la fondatrice soit de nouveau rentrée dans le nid puis par le dessous faire rentrer le pré-nid avec la fondatrice dans le bocal puis fermer aussitôt… 24 heures au congélateur ne donnera aucune issue à la fondatrice.

Si jamais la situation vous semble dangereuse, il est préférable de faire intervenir une entreprise spécialisée de type 3D (Destruction, Désinfection et Dératisation).

Aide communale à la destruction des nids

Le conseil municipal a décidé en 2016 de mettre en place un dispositif de destruction des nids de frelons asiatiques en agglomération. La commune prend en charge une partie du montant de la prestation de destruction des nids, sur les terrains privés situés dans la partie agglomérée du territoire communal, du 1er mai au 31 octobre.

La destruction est effectuée après constatation préalable faite par un agent des services techniques qui autorise l'intervention d'une entreprise habilitée. La participation de la collectivité s'élève à 50% du montant de la prestation. Elle est plafonnée à 100 € et limitée à une intervention par foyer et par an.

Amélioration des services…

Un Portail Famille
mis en place depuis le mois d'avril

Un portail famille vient d'être mis en place pour permettre, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou un smartphone, connecté à Internet, d'accéder directement au service du restaurant scolaire.

Pour l'utilisation de ce nouvel outil, les familles ont toutes reçu fin avril un courrier informatif les invitant à se connecter sur le site pour créer leur compte. La facturation du mois d'avril sera donc totalement dématérialisée.

Le portail famille a bien d'autres avantages pour les utilisateurs. Il permet de réaliser directement en ligne l'inscription administrative des enfants, de gérer le planning d'inscriptions et consulter les historiques (inscriptions, factures…). Il donne aussi la possibilité d'échanger ou d'envoyer tout autre document, individuel ou collectif, par l'intermédiaire d'une messagerie dédiée.

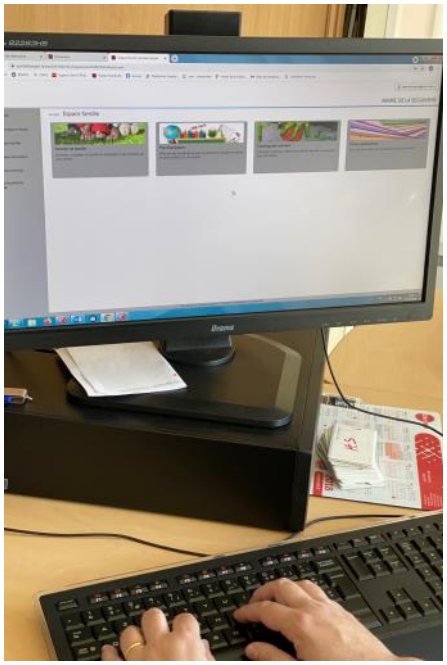

https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaSeguiniere49280/accueil

Colonnes à verres semi-enterrées

Installées rue Brouillet

A l'occasion des travaux d'aménagement du lotissement Le Bordage, la commune a sollicité auprès des services de l'Agglomération du Choletais l'installation de 2 colonnes semi-enterrées sur le parking des ateliers municipaux attenant.

La mise en place de ce type d'équipement répond à trois objectifs principaux :

- ***Diminuer le bruit lors de la dépose des verres,***
- ***Rendre plus esthétiques et plus accessibles les Points d'Apports Volontaires (P.A.V.),***
- ***Augmenter le volume des poubelles disponibles pour les usagers et ainsi optimiser les tournées de collecte.***

Pour rappel : le verre n'a pas sa place dans la poubelle jaune (papiers, emballages). Il est en revanche interdit de déposer dans les colonnes à verre, les ampoules, néons, le verre de cuisine, le cristal, la faïence, la céramique, les débris de vitre, de pare-brise. Ces éléments impurs détériorent la qualité du verre quand il est recyclé.

Théâtre « Les P'tits Zygos »

Reprise des cours en extérieur

Depuis plusieurs années, l'école de théâtre Les P'tits zygos est présente sur La Séguinière. Elle accueille les enfants à partir du CM1 pour découvrir et apprendre l'art du jeu de scène.

Cette année, 34 jeunes répartis en 4 groupes répètent toutes les semaines dans l'espoir de pouvoir présenter leurs pièces. Deux professeurs les accompagnent et leurs donnent le goût de l'expression : François Rousseau et Elisabeth Arnaud, salariés de la Compagnie Côté Cours.

Malgré le contexte, les jeunes ont été assidus et les professeurs ont su s'adapter en alternant cours en présentiel, visio et cours en extérieur.

Avec le soutien de la mairie et les dernières annonces du gouvernement, nous pouvons, à ce jour, annoncer qu'une représentation sera possible. Certes, elle ne se fera pas sous le schéma habituel mais cela permettra à nos jeunes acteurs de présenter l'aboutissement du travail effectué tout au long de cette année.

La représentation se fera le samedi 5 et dimanche 6 juin 2021 en présence d'un public limité.

S. CHUPIN

Donnez une seconde vie à vos jeux et jouets Hasbro

De nombreux jeux et jouets que vos enfants ont tant aimés dorment dans les armoires… Pourtant, ces jouets cassés ou usés par le temps et les nombreuses heures de jeux sont de véritables trésors.

Un projet de recyclage de jouets Hasbro avec TerraCycle® est proposé par une habitante de la commune. Deux points de collecte de jouets à recycler vont ouvrir : au CALS et à la bibliothèque « Mille Pages ».

Les habitants pourront y déposer les jouets de la société Hasbro (hors électronique) et de ses nombreuses marques. Ils seront alors envoyés à TerraCycle qui se chargera de les recycler.

Cette opération a pour objectif de réduire les déchets et préserver les ressources. S'il est possible de réparer un jeu avec les pièces d'un autre, la réutilisation sera privilégiée et seules les parties inutilisables seront recyclées. Les jeux ainsi obtenus pourront être remis en service au CALS ou mis en vente à l'Écocyclerie du Choletais, aussi partenaire de cette opération.

A noter qu'en fonction du poids collecté, des points TerraCycle® seront crédités pour être convertis en dons pour l'association « Fil d'Ariane » choisie par le détenteur des points. Cette conversion de points se fait sur le site internet de TerraCycle®.

Pour en savoir plus sur le programme TerraCycle de recyclage des jeux et jouets Hasbro
Consulter https://www.terracycle.com/fr-FR/brigades/hasbro-fr
ou contacter Marie-France ARNOU : **terracycle-hasbro@lean.to**

CSI

Coopérative Jeunesse de Services

Appel aux entreprises du territoire

Le Centre Socioculturel Intercommunal OCSIGENE va relancer sa Coopérative Jeunesse de Services (CJS) au cours de l'été 2021.

Le retour des jeunes des communes situées dans le périmètre du CSI est très encourageant et les groupes sont actuellement en cours de constitution.

Le centre socioculturel a donc décidé de lancer, dès à présent, un appel aux entreprises du territoire qui auraient des besoins en archivage, rangement, nettoyage, inventaire et dans tout autre service...).

Julie TISON responsable du projet au CSI est joignable au 02 41 56 26 10.

Dans le cadre de la démarche de l'installation de sa CJS, le CSI est également à la recherche d'une entreprise pour proposer aux jeunes une visite avant leur mise en action.

Le but recherché par le CSI OCSIGENE est de faire connaître l'existence de la CJS auprès des acteurs économiques pour :

- soit avoir des pistes de chantiers pour les jeunes,
- soit permettre aux jeunes de rentrer plus facilement en contact avec les entreprises.

L'arbre symbole du CSI devant la bibliothèque municipale

Balade de nettoyage de la nature

Dans la continuité de l'action menée par l'association BVLS (Bien Vivre à La Séguinière), avec le concours logistique du Département et de la commune, le dimanche 9 mai dernier, le Centre Socioculturel Intercommunal souhaite apporter sa contribution pour maintenir une localité propre.

Le groupe **HULC** (acronyme Habitants Unis = Localité Choyée) constitué par le CSI OCSIGENE proposera une balade de nettoyage

Samedi 5 Juin de 9h00 à 11h00
Rendez-vous fixé
devant le Foyer des jeunes

Cette action se veut libre, conviviale et ouverte à tous (de 3 à 103 ans). Elle a été créée pour inviter les habitants du territoire à passer un bon moment tout en s'investissant pour leur commune.

Inscriptions souhaitées au Centre Social au préalable afin d'organiser le cadre sanitaire et organisationnel.

D'autres dates pour HULC seront proposées régulièrement dans l'année. Pour être informé et participer, se faire connaitre au Centre Social au 02 41 56 26 10. En contrepartie de l'adhésion au Centre Social (4 euros/an), le chasuble et la carte HULC seront remis aux participants.

Les groupes composés de 6 personnes sont partis à la recherche de déchets aux bords des routes le dimanche 9 mai 2021

Autre info du CSI

PARCOURS LUDIQUES

Le Centre Socioculturel Intercommunal OCSIGENE cherche toujours de nouvelles façons de garder le lien avec les habitants. Parmi les actions proposées, l'équipe du CSI a créé une animation « Parcours Ludiques » au sein des communes.

Ces parcours sont ouverts à tous les habitants. Pendant leur découverte de la commune, ils devront résoudre les énigmes pour trouver les « trésors cachés ».

Pour La Séguinière, un parcours avait été créé en 2015, il a été remis à jour : A la recherche du livre !

Le chevalier Saint-Hubert a, autrefois, caché dans la commune un livre contenant le secret de la beauté de son domaine… Saurez-vous le trouver ?

Partez à sa recherche, suivez les étapes, complétez les devinettes et résolvez les énigmes ; le secret sera ensuite à votre portée.

Les parcours des communes :
https://ocsigene.centres-sociaux.fr

L'éco-pâturage

Le 16 avril dernier, des moutons d'Ouessant (6 femelles et 6 petits) ont pris leurs quartiers dans l'espace vert de Villandry sur une superficie d'environ 3 500 m².

Initiée au milieu des années 70, la pratique de l'éco-pâturage se développe de manière exponentielle depuis ces dernières années. Cette méthode d'entretien des espaces paysagers à l'aide d'animaux patrimoniaux à forte adaptabilité, trouve les raisons de son succès dans sa capacité à répondre aux enjeux sociétaux de demain : la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la création et le renforcement des liens sociaux ainsi que la préservation des ressources financières des organismes.

L'éco-pâturage est intéressant d'un point de vue environnemental et sociétal :

- un entretien des espaces verts conforme à la gestion différenciée, et bonifié par le pâturage des animaux ;
- le maintien de la biodiversité par la fertilisation naturelle des sols, le redéveloppement de la faune et de la flore (voir ci-dessous) ;
- le développement du lien social autour du projet et d'une approche pédagogique, ce qui contribue au sentiment de bien-être.

Les moutons sont de petite taille et d'identité locale. Très rustique, cette race n'est pas particulièrement recherchée pour sa laine, ni pour sa viande, ce qui permet de limiter également les risques de vol. Ces animaux ne nécessitent aucun entretien et s'avèrent moins bruyants que des tondeuses. Leur nombre pourra être adapté en fonction des besoins d'entretien.

L'arrivée des moutons le 16/04/2021

Il est important de préciser que pour la santé des moutons : **il est interdit de les nourrir et de pénétrer dans leur enclos.**

L'éco-pâturage, un vecteur de biodiversité

De par son régime sélectif, l'animal trie les plantes qu'il mange en fonction des valeurs fourragères et de l'appétence. Ainsi, ses choix favorisent l'hétérogénéité du milieu et une grande variabilité de hauteur de végétation. De nouvelles espèces sensibles à croissance lente apparaissent, le développement des espèces pionnières dominantes à multiplication végétative devient limité et la fermeture naturelle du milieu est évitée. Une mosaïque d'habitats se créée, attirant par conséquent de nouvelles espèces animales.

Les déjections peuvent également créer des micro-habitats favorables à un plus grand nombre d'espèces. La restitution quotidienne au sol des fèces et urines modifie considérablement la vie du sol. Les impacts pour l'écosystème sont considérables : travail du sol, renforcement de la base de la chaîne alimentaire...

Par leur manière de pâturer, les animaux participent au fonctionnement des écosystèmes et à l'entretien des paysages. Certains milieux naturels existent grâce à l'activité agropastorale, comme les prairies, les zones humides ou les landes. Certains de ces milieux, comme les tourbières, ont un rôle majeur dans l'accueil d'une biodiversité rare, fragile et en danger de disparition. Si la pression de pâturage baisse ou en cas d'abandon, les milieux naturels se referment, c'est-à-dire qu'ils sont colonisés par des broussailles puis par des arbres entraînant une uniformisation des paysages et par conséquent une diminution de la biodiversité et la disparition d'espèces patrimoniales.

L'éco-pâturage est aussi un outil de lutte biologique contre certaines espèces exotiques envahissantes. Lorsqu'elles sont implantées, ces espèces menacent l'équilibre des écosystèmes en dominant toutes les autres espèces.